

Pétitions

M. le Président Michener, le vendredi 19 juin 1959, l'a dit très clairement en ces termes:

Certains députés ont préconisé fortement que la Chambre ne se serve pas de son pouvoir de juger la conduite d'un député, à moins que ce dernier ne soit accusé d'une faute bien définie. On prétend aussi que, non seulement doit-il faire l'objet d'une accusation, mais qu'il doit être accusé par un député à la Chambre des communes ici même.

A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.

Après mûre réflexion, la présidence est d'avis que cette affaire se résume, au fond, à une divergence d'opinions sur l'interprétation de faits et de propos.

Je voudrais rappeler à tous les députés la teneur du commentaire 19(1) de la 5^e édition de Beauchesne, que voici:

Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le député a peut-être matière à grief, mais je dois l'informer que dans les deux cas qu'il a soulevés, la question de privilège ne se pose pas de prime abord, et qu'il devra s'y prendre autrement pour saisir la Chambre de la question.

* * *

PÉTITIONS

M. ANGUISH—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui. Des gens de la province de Québec me l'ont apportée. Ils sont partis de Québec le 12 décembre et ont jeûné le 25 décembre. Par cette pétition, ces gens veulent protester contre l'essai des missiles de croisière...

M. le Président: A l'ordre. Les pétitions doivent être présentées selon des règles bien précises. Je demande donc au député d'exposer brièvement l'objet de sa pétition.

M. Anguish: Ils protestent contre l'essai des missiles de croisière et les énormes sommes affectées à la défense, alors que tant de gens vivent dans la pauvreté. Cette pétition porte la signature de quelque 15,000 personnes, pour la plupart citoyens de la province de Québec.

La pétition s'adresse à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens du Québec, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes ici réunie, un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les pétitionnaires s'opposent formellement à l'essai des missiles de croisière en territoire canadien.

A ces causes, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de retirer complètement le Canada de la course aux armements nucléaires entre les Américains et les pays du bloc de l'Est, dont les missiles de croisière ne sont qu'une facette. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. CORBETT—LA FERMETURE D'UN BUREAU DE POSTE AUXILIAIRE

M. Bob Corbett (Fundy Royal): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par bon nombre de mes électeurs du village de Fairvale Station, qui protestent contre la fermeture du bureau auxiliaire de la Société des Postes dans leur localité. Ils demandent à la Société canadienne des Postes, qui dessert cet endroit depuis si longtemps, de bien vouloir revenir sur sa décision de fermer ce bureau, et de maintenir le service postal.

M. SCOTT (VICTORIA-HALIBURTON)—LES MESURES FISCALES IMPOSÉES AUX DISTILLERIES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 116 citoyens de la circonscription de Victoria-Haliburton, en Ontario, qui s'inquiètent à juste titre des mesures fiscales imposées à l'industrie des distilleries par les gouvernements fédéral et provincial. Ces pétitionnaires s'opposent aux hausses déraisonnables des taxes fédérales d'accise et de vente appliquées aux eaux-de-vie distillées et demandent que l'on modifie le régime fiscal afin d'éviter de nouvelles pertes d'emplois dans ce secteur.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU 4^E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Charles Turner (London-Est) propose:

Que le 4^e rapport du comité de sélection, présenté à la Chambre le vendredi 20 janvier 1984, soit adopté.

—Monsieur le Président, on me dit que les députés piaffent d'impatience et qu'ils n'attendent que le moment de se mettre au travail au sein des divers comités de la Chambre.

Comme il est dit dans le rapport, le comité de sélection a décidé de s'en tenir au *statu quo* en ce qui a trait à la composition des comités. Cela n'exclut pas des changements isolés, qui pourront se faire, au besoin, par l'intermédiaire du bureau du whip.

En ce qui concerne la représentation des partis, la composition reste la même, quoique les deux partis d'opposition aient exprimé certaines réserves quant à leur représentation respective aux comités, en regard de la composition de la Chambre. Cette décision a été prise parce que notre Règlement provisoire, qui réduit le nombre des membres des comités, est encore simplement à l'essai. Il est encore trop tôt pour évaluer entièrement l'expérience. L'affaire n'a pas encore été tranchée.

Avant d'apporter des modifications majeures, il faudrait que l'expérience se prolonge au-delà d'un an pour que nous soyons en mesure de l'évaluer. Voilà pourquoi la Chambre a étendu l'application du Règlement provisoire jusqu'à environ les deux tiers de la première session de la prochaine législature. Notre expérience aura alors duré trois ans et il est à espérer que nous pourrions nous entendre sur ce qu'il faudra maintenir, modifier ou rejeter.